

Composition du comité

En vertu des Règlements généraux de la SOPFEU, le comité de mise en nomination est composé d'au moins trois (3) membres nommés par le conseil d'administration, avec au minimum un (1) administrateur. Un responsable du comité est nommé et en assure le bon fonctionnement. Les propositions sont élaborées par consensus.

Le comité est composé de :

- M. Éric Couture, administrateur au CA du groupe « industriel » et responsable du comité
- M. Daniel Cantin, administrateur au CA du groupe « externe »
- M. Étienne Morin, administrateur au CA du groupe « gouvernemental »
- M. Nicolas Fortin, délégué du groupe « industriel »

Le directeur général, M. Eric Rousseau, agit à titre de secrétaire du comité.

Mandat du comité

Selon les Règlements généraux, le comité de mise en nomination joue un « rôle prépondérant » dans le processus d'élection et de nomination de chacun des groupes d'administrateurs.

Il applique les critères de sélection des administrateurs, tel que défini par la politique de recrutement des administrateurs approuvée par le conseil d'administration, visant à identifier les candidats ayant les compétences, l'expérience et les qualifications requises pour devenir membre du conseil d'administration. Il tient à jour une liste de candidats potentiels selon les expertises recherchées.

Il sollicite le ministre et les délégués des membres bénéficiaires et territoriaux pour constituer une liste des candidats potentiels, par groupe, pour les postes d'administrateurs. À partir de cette liste et de son propre chef, il propose le nom des personnes éligibles aux postes d'administrateurs pour ces deux groupes, en tenant compte des critères de sélection établis selon la politique de recrutement des administrateurs.

Il doit également élaborer une liste de candidats éligibles pour les postes d'administrateurs du groupe externe, selon la politique de recrutement des administrateurs.

Finalement, le comité de mise en nomination propose à l'assemblée générale des membres le nom des candidats éligibles, par groupe d'administrateurs, aux postes ouverts à l'élection des administrateurs.

Il propose au conseil d'administration le nom des administrateurs éligibles aux postes de président et de vice-président de la Société.

À la demande du conseil d'administration, il recommande également à ce dernier des candidats éligibles pour combler tout poste vacant.

Élections

Tous les ans, les délégués procèdent à l'élection des membres du conseil d'administration pour les postes vacants lors de l'assemblée générale annuelle des membres. L'élection se fait uniquement à partir de la liste de candidats élaborée par le comité de mise en nomination pour les postes ouverts à l'élection, et ce par groupe d'administrateurs.

Chaque année, de quatre (4) à cinq (5) postes d'administrateur doivent être remplacés.

Tout administrateur sortant de charge peut être admissible à la liste de candidats élaborée par le comité de mise en nomination visant à combler les postes ouverts à l'élection des administrateurs.

Les membres du comité de mise en nomination assument le rôle de président d'élection, de secrétaire d'élection et de scrutateurs.

Dans le cas où il y a plus de candidats que le nombre de postes d'administrateurs à élire pour un groupe d'administrateurs donné, l'élection pourra se faire par scrutin secret. Dans le cas où il n'y a pas plus de candidats que le nombre de postes d'administrateurs à élire pour un groupe d'administrateurs donné, les candidats seront élus par acclamation.

Rapport

Les membres du comité de mise en nomination préparent les rapports nécessaires à la tenue des élections. Ces rapports sont intégrés aux avis de convocation de l'assemblée générale annuelle des membres ou, selon le cas, de l'assemblée du conseil d'administration au cours de laquelle une élection doit se tenir.

Élection 2021

Lors de l'assemblée générale annuelle du 26 mars 2021, cinq postes d'administrateurs au sein du conseil d'administration seront à pourvoir puisque les mandats (deux ans) des personnes qui occupent ces fonctions arrivent à échéance.

- Deux postes d'administrateurs du groupe « gouvernemental » :
- Deux postes d'administrateur du groupe « industriel » :
- Un poste d'administrateur du groupe « externe ».

Comme il se doit, le comité a sollicité le ministre et les délégués des membres bénéficiaires et territoriaux pour constituer une liste des candidats potentiels et admissibles, par groupe, pour les postes d'administrateurs.

Pour les postes d'administrateurs externes, une liste de candidats étant toujours en vigueur, aucun nouvel appel de candidatures n'a été réalisé. Comme il se doit, cette liste de candidature a, comme le prévoient les Règlements généraux, reçu l'appui unanime des administrateurs gouvernementaux et industriels et a été validée par le ministre.

Les membres du comité ont également vérifié l'intérêt des administrateurs sortant de charge à renouveler leur mandat.

Les membres du comité se sont réunis à trois reprises afin de préparer les élections et de valider les candidatures proposées. Les rencontres se sont tenues par visioconférence les 22 février, 8 mars et 12 mars 2021.

Listes des candidats admissibles à l'élection

Les membres du comité ont donc constitué les listes de candidatures suivantes pour l'élection des administrateurs lors de l'AGA 2021 :

Administrateurs du groupe industriel

- M. Pierre Cormier, Produits forestiers Résolu Canada Inc.
- M. Éric Couture, Gestion Rémabec Inc.

Administrateurs du groupe gouvernemental

- M. Étienne Morin, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- M. Jean Savard, ministère de la Sécurité publique

Administrateur du groupe externe

- M. Réjean Gagnon, biologiste et professeur retraité de l'UQÀC